

*Direction du personnel, des services
et de la modernisation*

Arrêté du 12 octobre 2004 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports et du logement

NOR : *EQUP0410369A*

Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27 ;
Vu l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice de fonctions à temps partiel pour les fonctionnaires et agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif ;
Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;
Vu le décret n° 2001-1162 du 7 décembre 2001 portant modification du décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;
Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la NBI dans les services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu l'arrêté du 19 août 2004 modifiant l'arrêté du 30 mai 1997 modifié fixant l'organisation des sous-directions de la direction des affaires maritimes et des gens de mer en bureau,
Arrête :

Article 1^{er}

Le présent arrêté a pour objet d'annuler et de remplacer dans l'annexe de l'arrêté du 20 décembre 2001 modifié susvisée la liste des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire à la direction des affaires maritimes et des gens de mer.

Article 2

Le présent arrêté prend effet au 1^{er} septembre 2004 et sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

Article 3

Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Défense, le 12 octobre 2004.

Pour le ministre et par
délégation :
Le chef du bureau DPSM/AC1
J. Le Dall

Annexe à l'arrêté du 12 octobre 2004 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2001

Direction des affaires maritimes et des gens de mer

CATÉGORIE	NOMBRE	NOMBRE de points	DÉSIGNATION DE L'EMPLOI ET SIGLE	SERVICE OU SOUS-
-----------	--------	---------------------	----------------------------------	------------------

		attribués	du bureau d'affectation	DIRECTION
	1	40	Chef du bureau des affaires juridiques et contentieuses (AT4)	S/D des affaires territoriales
	1	40	Chef du bureau de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (SI1)	Département des systèmes d'information
	1	40	Secrétaire général (SG)	Secrétariat général
	1	36	Secrétaire général du GE-CIDAM	Direction
	1	30	Chargé de la cellule budgétaire au secrétariat général (SG)	Secrétariat général
	1	20	Chargé du pôle budgétaire au bureau de la vie des établissements et de la délivrance des titres (GM2)	S/D des gens de mer
	1	30	Inspecteur de la sécurité maritime au bureau de la réglementation et du contrôle de la sécurité du navire (SM2)	SD/ de la sécurité maritime
	1	20	Inspecteur de la sécurité maritime au bureau de la réglementation et du contrôle de la sécurité du navire (SM2)	SD/ de la sécurité maritime
	1	20	Inspecteur de la sécurité maritime au bureau de la réglementation et du contrôle de la sécurité du navire (SM2)	SD/ de la sécurité maritime
A	1	30	Chargé des questions communautaires et internationales à la division des affaires internationales (DAI)	Division des affaires internationales
	1	30	Chargé des questions communautaires et internationales à la division des affaires internationales (DAI)	Division des affaires internationales
	1	20	Chargé de formation au bureau de la vie des services et de la formation (AT1)	S/D des affaires territoriales
	1	30	Chargé du pôle formation au bureau de l'emploi et de la formation maritimes (GM1)	S/D des gens de mer
	1	20	Chargé de l'enseignement secondaire maritime au bureau de la vie des établissements et de la délivrance des titres (GM2)	S/D des gens de mer
	1	20	Chargé de la cellule autorité d'emploi au bureau de la vie des services et de la formation (AT1)	S/D des affaires territoriales
	1	20	Chargé de la modernisation au bureau du dispositif de contrôle et de surveillance (AT3)	S/D des affaires territoriales
	1	20	Chef de projet au département des systèmes d'information (DSI)	Département des systèmes d'information
Sous-total A :	17	466		
	1	15	Chargé de la comptabilité au bureau des moyens des services déconcentrés et du contrôle de gestion (AT2)	S/D des affaires territoriales
	1	15	Assistant au bureau Hygiène et santé des gens de mer	S/D Gens de mer - GM4
	1	15	Rédacteur au bureau de l'inspection du travail maritime (GM3)	S/D des gens de mer
	1	15	Responsable des affaires générales (DSI)	Département des systèmes d'information Saint-Malo
B	1	15	Chef de cellule informatique (DSI)	Département des systèmes d'information Saint-Malo
	1	15	Chef de cellule informatique (DSI)	Département des systèmes d'information Saint-Malo
	1	15	Secrétaire du directeur	Direction
	1	15	Secrétaire	Direction
Sous-total B :	8	120		
			Chargée de la gestion des ressources humaines au	

C	1	10	secrétariat général (SG)	Secrétariat général
Sous-total C :	1	10		
Total A, B et C :	26	596		